



Temps de pause bureau aveugle

Par vanessa83130

Bonjour, je travail dans un bureau sans fenêtre, sans aération et seule, il n'y a pas possibilité d'ajouter de fenêtres car c'est un studio photo. Jusqu'ici mon chef m'accordait une pause de 5 minutes le matin, pendant laquelle je pouvais aller fumer, souffler un peu et voir la lumière du jour. A la demande du directeur général, plus aucun service n'a le droit à cette pause. Je suis la seule personne de l'entreprise à avoir ces conditions de travail. Est-ce que je peux prétendre avoir droit à cette pause, ou est-ce que je n'ai plus qu'à subir mon enfermement?

J'ai recherché l'information dans la convention de gros, mais je n'ai rien trouvé.

5 ans dans ces conditions de travail, le moral commence vraiment à en prendre un coup.

Merci d'avance pour vos réponses

cordialement, vanessa

Par florian15

Bonjour,

Cette pause de 5 mn qui vous était accordée pour vous "aérer" n'est pas un droit du salarié, d'autant si une convention collective ou accord de branche ne le prévoit pas ; c'est pourquoi votre directeur général l'a supprimée sans avertissement à tous les services.

Toutefois, comme vous êtes la seule personne de l'entreprise à travailler dans ces conditions déplorables, vous pouvez évoquer l'exception.

Cordialement.

Par vanessa83130

Très bien, je vous remercie de votre réponse, je vous souhaite une bonne journée, cordialement, vanessa